



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

EP



UNEP/BUR/70/5
30 août 2010
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Réunion du Bureau des Parties contractantes à la
Convention sur la protection du milieu marin et du
littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Rabat (Maroc), 5-6 mai 2010

RAPPORT

**DE LA RÉUNION DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES
À LA CONVENTION SUR LA PROTECTION DU MILIEU MARIN ET DU LITTORAL
DE LA MÉDITERRANÉE ET À SES PROTOCOLES**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport

Annexe I: Liste des participants

Annexe II. Ordre du jour

Annexe III: Décisions

Introduction

1. À l'invitation du Gouvernement du Maroc, la 70^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles s'est tenue les 5 et 6 mai 2010 à l'hôtel « Golden Tulip Farah » à Rabat (Maroc).

Participation

2. Les membres ci-après du Bureau et conseillers ont pris part à la réunion : M. Mohamed Benyahia (Maroc), Mme Marijana Mance-Kowalsky (Croatie), Mme Mawaheb Abu-Elazm (Égypte), M. Ilias Mavroidis (Grèce), Mme Ayelet Rosen (Israël), M. Oliviero Montanaro (Italie), Mme Fatiha El Mahdaoui et M. Rachid Firadi (Maroc) et Mme Sheba harawy (Égypte).

3. LE PNUE et l'Unité de coordination du PAM étaient représentés par Mme Maria Luisa Silva Mejias, Administratrice chargée du PAM et Coordinatrice adjointe, et Mme Tatjana Hema, Administratrice de programme au PAM.

4. La liste des participants est reproduite à l'**annexe I** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

5. Le Président du Bureau, M. Mohamed Benyahia, Directeur du Partenariat, de la Communication et de la Coopération, Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, a ouvert la séance en souhaitant chaleureusement la bienvenue aux participants et en remerciant le Secrétariat pour avoir mené à bien les préparatifs nécessaires à la présente session. Dans son exposé liminaire, il a mis en relief un certain nombre d'activités et de développements survenus récemment au Maroc, comme le processus d'élaboration de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable dans le cadre d'une concertation avec les autorités locales et régionales et autres parties prenantes: société civile, médias, milieux universitaires et scientifiques, et secteur privé. Il a aussi évoqué la célébration au Maroc du 40^{ème} anniversaire de la Journée de la Terre, un événement qui avait réuni, pendant près d'une semaine, la société civile et les pouvoirs publics. Cette célébration s'est conclue sur l'engagement et l'instauration de partenariats entre les différents acteurs concernés, notamment les opérateurs socio-économiques pour des projets concernant les énergies renouvelables, la réduction des émissions de CO₂ avec la production du biogaz généré et capté à la décharge de Rabat, etc. Tous ces travaux témoignent de l'engagement du Maroc en faveur de l'environnement ainsi que de sa contribution à la protection de l'environnement au niveau régional. Ensuite, le Président a appelé l'attention sur les résultats escomptés de la présente réunion du Bureau, en particulier les orientations fournies au Secrétariat sur les feuilles de routes proposées pour différents processus en vue de mettre en œuvre le programme de travail du PAM. À cet égard, a-t-il souligné, son pays, récemment élu comme membre du Comité de respect des obligations à la réunion de Marrakech, est déterminé à appuyer la pleine application du programme de travail au cours de l'exercice biennal, favorisant ainsi le respect par les Parties contractantes de leurs obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ainsi que des principes du développement durable.

6. Mme Silva Mejias, Administratrice chargée du Plan d'action pour la Méditerranée et Coordinatrice adjointe, au nom du Secrétariat, a remercié le Ministère marocain de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement d'accueillir à Rabat la première réunion du Bureau depuis la Seizième réunion des Parties contractantes de Marrakech, de son hospitalité et des efforts qu'il avait faits pour la préparation de ladite réunion. Elle a tracé les principaux axes des travaux du Secrétariat, depuis Marrakech, pour ce qui est de la

planification, de l'organisation et de la hiérarchisation des grandes priorités, notamment dans les domaines de la gouvernance du PAM et de l'instauration des partenariats nécessaires qui vont permettre au PAM de progresser le plus possible dans la concrétisation de son programme de travail, à commencer par la Déclaration de Marrakech. De l'avis du Secrétariat, la présente réunion du Bureau avait un double objet: rendre compte des avancées obtenues et formuler des orientations qui permettront au Secrétariat d'agencer ses travaux en fonction de priorités, de lancer à cette fin les activités nécessaires et de se concentrer sur les prestations à fournir pour les mener à bien.

Point 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

7. La réunion a adopté l'ordre du jour et l'ordre du jour annoté contenus dans les documents UNEP/BUR/70/1 et 2. L'ordre du jour est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport.

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées au cours de la période novembre 2009 – mars 2010

8. La réunion a examiné le rapport d'avancement (UNEP/BUR/70/3) section par section.

Gouvernance

1. Questions juridiques

9. Mme Silva, passant en revue les informations consignées dans le rapport d'avancement UNEP/BUR/70/3 a souligné l'importance que le Secrétariat attachait au processus de ratification et elle a mis en relief les progrès obtenus quant au nombre de Parties pour lesquelles les instruments juridiques nouveaux et révisés du PAM étaient d'ores et déjà en vigueur. Plus concrètement, elle a informé la réunion de la probable ratification de la Convention de Barcelone par l'ensemble des Parties, puisque la Bosnie-Herzégovine a annoncé qu'elle comptait prochainement mener à terme la ratification de tous les instruments juridiques nouveaux et révisés du PAM. De la sorte, les Protocoles "offshore" et "immersions" n'exigent plus qu'une seule autre ratification/acceptation pour entrer en vigueur en même temps. Quant au Protocole GIZC, dont le processus de ratification se trouve à un stade avancé, si les procédures le concernant sont menées à bien comme il est indiqué, il pourra entrer en vigueur d'ici la fin de l'année.

10. Lors du débat, plusieurs questions ont été soulevées. S'agissant du système de rapports du PAM, il a été demandé que l'INFO/RAC rende le système de rapports en ligne plus convivial. Les membres du Bureau ont souligné la nécessité et l'importance d'avoir un système de rapports en ligne opérationnel le plus rapidement possible en vue de faciliter pour les Parties contractantes la tâche de télécharger leurs rapports sur les mesures prises au cours de l'exercice biennal 2008-2009 en application de la Convention et de ses Protocoles.

11. En réponse à une question concernant les travaux du Comité de respect des obligations, Mme Silva a précisé que la réunion devait se tenir au début 2011 en vue de permettre au Comité de traiter les problèmes posés par le cycle de rapportage 2008-2009, dont la réalisation était prévue au cours du second semestre 2010, ce qui permettra ainsi au Comité de se concentrer sur les questions de fond.

12. M. Benyahia, tout en indiquant que le processus de ratification du Protocole GIZC touchait à son terme au Maroc, a, en sa qualité de Président du Bureau, remercié les Parties

contractantes qui en étaient à un stade avancé de leur processus de ratification, et il a exhorté toutes les autres à faire de même en vue d'obtenir une ratification générale et totale de la Convention de Barcelone et en particulier l'entrée en vigueur du Protocole GIZC et des modifications apportées en 1995 au Protocole "immersions".

2. Coordination et coopération

13. Présentant cette question, Mme Silva a fait valoir que, au cours de la période considérée, les travaux du Secrétariat avaient été centrés sur le renforcement de la gouvernance interne en suscitant une planification et une répartition très poussées des attributions entre les CAR afin de favoriser une application sans heurts du programme et en poursuivant activement le processus d'accord de pays hôte en concertation avec le PNUE, le Bureau et les Parties contractantes concernées. S'agissant de la gouvernance externe, l'on a cherché à accroître la coopération avec les 11 partenaires du projet de Partenariat stratégique PAM/PNUE pour le grand écosystème marin de la Méditerranée, en particulier les relations avec la Banque mondiale touchant la composante "investissements", ainsi que la coopération avec la CE et l'AEE dans le cadre de l'application de l'initiative Horizon 2020 et du programme conjoint PAM/PNUE-CE. Des discussions sont en cours avec la CE sur les divers moyens d'assurer la synergie, notamment pour les projets exécutés au titre d'Horizon 2020 (MESHIP, SEIS et renforcement des capacités) de même que la composante "coordination" du projet de Partenariat stratégique PAM/PNUE. Il est ressorti du débat l'idée que l'on pourra appliquer une stratégie de réplication commune pour les composantes "investissements" et "renforcement des capacités" de ces projets.

14. Dans l'attente de la poursuite et de l'approfondissement des discussions sur cette question au titre du point 4 de l'ordre du jour qui allaient suivre lors des prochaines séances, les membres du Bureau ont noté qu'une synergie et une coordination étroite avec les acteurs régionaux était capitale pour obtenir succès et efficacité. Ils ont en outre félicité le Secrétariat pour tous les efforts qu'il avait déployés au cours d'un laps de temps aussi court, notamment en coopérant étroitement avec la CE sur plusieurs questions d'importance et avec l'AEE, et ils ont recommandé que les travaux concernant le système commun d'information soient intimement liés à l'INFO/PAM.

15. Il a été conseillé au Secrétariat de suivre de près les développements récents de la gouvernance régionale environnementale en Méditerranée, notamment dans d'autres enceintes telles que l'Initiative Adriatique et Ionienne, les réunions du dialogue des "5+5", etc. Ces développements doivent être tenus à jour et soigneusement suivis.

3. Questions financières, administratives et questions concernant le personnel

16. Mme Silva a passé en revue les informations consignées dans le rapport d'avancement sur l'état des contributions en indiquant que les montants déjà versés étaient supérieurs aux montants reçus au même mois de l'exercice biennal précédent. Les Parties contractantes sont plus nombreuses à avoir versé leur contribution ordinaire pour 2010. Mme Silva a aussi informé le Bureau de certaines coupes effectives dans les dépenses et de mesures de caractère plus écologique prises par le Secrétariat en application d'une décision de la Seizième réunion des Parties contractantes concernant le budget-programme pour 2010-2011. Elle a aussi communiqué des renseignements sur les postes vacants à l'Unité de coordination et à deux CAR, ainsi que sur les consultants recrutés en vue de renforcer la mise en œuvre du programme de travail.

17. Plusieurs questions ont été soulevées au cours du débat, s'agissant en particulier de la collecte des arriérés de contribution, des postes vacants et du recrutement de consultants.

18. La réunion a rendu hommage aux efforts entrepris par le Secrétariat pour réduire les dépenses. Il a été demandé que toutes les composantes du PAM fassent de même sans délai et qu'elles appliquent en particulier les mesures d'audit similaires à celles prises par le CAR/PP et la certification ISO à l'exemple du Plan Bleu.

19. M. Oliviero Montanaro (Italie) a informé les membres du Bureau que l'ISPRA, l'institut italien abritant l'INFO/RAC, était en cours de réorganisation et que toutes les mesures seraient prises pour faire de ce Centre une structure autonome au sein de l'ISPRA. Les membres du Bureau se sont félicités des dispositions juridiques prises par le Gouvernement italien à l'égard de l'INFO/RAC, et ils ont souligné que, hormis sa composante Gestion des informations/connaissances, l'INFO/RAC devait se concentrer sur des missions de communication telles que l'éducation des jeunes.

20. S'agissant des postes vacants à l'Unité de coordination et à des CAR, plusieurs membres du Bureau ont souligné la nécessité de les pourvoir sans plus attendre. Pour le poste vacant de Directeur du CAR/PAP, Mme Mance (Croatie) a annoncé que l'actuel comité directeur du CAR/PAP avait confirmé M. Marko Prem comme Directeur par intérim et que le processus allait progresser en attendant le renouvellement du Comité directeur du Centre.

21. Soulignant qu'il était d'une importance stratégique que le poste de Coordonnateur du PAM soit pourvu aussi rapidement que possible et dans le courant 2010, plusieurs membres du Bureau se sont dits préoccupés par les retards et les procédures suivies pour le recrutement du poste depuis la publication de la première annonce de vacance et du fait que les Parties contractantes n'avaient été, par l'entremise du Bureau, ni informées de la liste de présélection ni consultées avant que soit prise la décision de ne recommander aucun candidat pour le poste. Le Bureau a fermement exigé d'être informé en temps réel des résultats de chaque étape du processus de recrutement une fois que serait échue la date limite du 21 mai 2010 fixée pour le dépôt des candidatures.

22. M. Mavroidis (Grèce) a rappelé à la réunion qu'une communication sur cette question avait été adressée au Directeur exécutif du PNUE par Mme Tina Birbili, Ministre grecque de l'Environnement, de l'Énergie et du Changement climatique, avec copie transmise aux membres du Bureau, dont l'intention était d'insister sur l'importance pour le PAM du recrutement du Coordonnateur et sur la nécessité urgente de l'accélérer.

23. Reconnaissant l'urgence et l'importance politique de la question, le Président, en conclusion du débat, a demandé au PNUE d'informer le Bureau en temps réel des résultats de chacune des étapes du processus de recrutement et de s'employer à activer celui-ci en sorte que le nouveau Coordonnateur du PAM prenne ses fonctions et y soit pleinement impliqué et opérationnel bien avant la Dix-septième réunion des Parties contractantes.

24. En ce qui concerne les consultants, le Bureau a demandé au Secrétariat de recourir à une démarche ample et cohérente en vue d'évaluer et de planifier à temps les besoins en conseil, de dresser une liste d'experts et d'instaurer une procédure de contrôle de la qualité de leurs travaux.

25. Examinant et prenant note des informations figurant sur les tableaux du rapport d'avancement quant aux progrès obtenus dans l'application du programme de travail sur les 6 thèmes, les membres du Bureau ont formulé quelques propositions. Pour le changement climatique, il a été proposé de mieux le relier à d'autres processus tels que la Stratégie de l'eau de l'Union pour la Méditerranée (UPM). Il a aussi été demandé de souligner la nécessité de hiérarchiser par priorité les travaux sur le thème de la GIZC en vue d'élaborer une stratégie opérationnelle pour guider l'application du Protocole pertinent.

Pont 4 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques

Mise en œuvre du Programme de travail 2010-2011 en relation avec le Programme de travail stratégique sur cinq ans

26. Mme Silva, présentant le Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques (document UNEP/BUR/70/4), a expliqué quelles étaient les motivations des propositions formulées à propos de la planification des tâches selon un ordre prioritaire, le rôle des composantes chefs de file pour les différentes prestations prévues par le Programme de travail du PAM, le calendrier proposé pour les réunions, et le modèle de rapport d'avancement, y compris une liste indicative et concise des activités essentielles en tant qu'actions prioritaires pour les prochains mois.

27. Après débat, le Bureau a souscrit aux suggestions du Secrétariat et à l'approche suivie sur toutes les questions abordées, et il a fait plusieurs propositions, comme celle d'établir une matrice de prestations transversale en vue de mieux comprendre le rôle précis que chacun devait remplir au sein du Secrétariat (Unité de coordination et composantes) pour chaque thème.

28. S'agissant du formulaire de rapport d'avancement semestriel sur la mise en œuvre du Programme de travail, le Bureau a demandé au Secrétariat de renforcer la partie narrative du modèle sous forme d'un résumé qui fournirait ainsi des informations et une vision stratégique sur des questions telles que les difficultés rencontrées, les enjeux, les raisons des déficiences ou retards éventuels de la mise en œuvre, etc. Il a été recommandé que le rapport sur les questions spécifiques soit axé sur l'avenir et sur les questions importantes de la période suivante. De plus, la rédaction d'un résumé sur les prestations menées à bien sera un bon moyen de vérifier et de projeter les avancées.

29. Il a également été proposé que l'exercice de bilan de la GIZC soit mis en exergue en tant qu'action prioritaire essentielle et coordonnée avec l'exercice similaire mené au titre des recommandations de l'UE sur la GIZC, et cela afin d'éviter d'avoir à répondre à différents questionnaires. En outre, il a été demandé de contribuer à relier à la GIZC les travaux sur le changement climatique. Le Secrétariat a informé la réunion que la prochaine réunion du Bureau serait saisie d'une note de synthèse sur cette question qui était présentement en cours d'élaboration par le CAR/PAP.

30. Le Bureau est convenu que le plan de mobilisation de ressources et la préparation du nouveau cycle de programmation devaient faire l'objet d'une attention prioritaire et être inscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Bureau en vue d'activer les efforts de mobilisation de ressources pour les priorités les plus urgentes et encore dépourvues d'un financement. En outre, le Bureau a également demandé au Secrétariat d'élaborer une approche stratégique concernant la réaffectation des fonds non dépensés à l'exécution des prestations prioritaires, pour examen et décision de la part du Bureau.

31. Suite au débat sur les priorités déterminantes au cours des six prochains mois, Mme Silva a précisé que le Secrétariat était conscient des déficiences en matière de financement et que, au lieu d'élaborer un document très complet qui exigerait beaucoup de temps et compte tenu de la crise financière affectant les pays méditerranéens, il avait préféré privilégier une mobilisation des ressources. Ainsi le Secrétariat mène-t-il des pourparlers pour obtenir des fonds pour la CMDD, l'approche écosystémique ainsi que l'adaptation au changement climatique. Après la période des vacances, le Secrétariat s'emploiera à élaborer une véritable stratégie qui ne portera pas seulement sur le court terme mais sur l'ensemble du programme de travail à cinq ans.

32. Le Bureau a approuvé la démarche consistant à adosser deux réunions comme un moyen efficace puisque, de la sorte, les doubles emplois sont évités et que les Parties désignent le même expert à ces deux réunions, s'il y a lieu, ce qui réduit d'autant les dépenses.

Projet de modèle d'Accord de pays pour les Centres d'activités régionales du PAM

33. Mme Silva a présenté le processus de finalisation du modèle d'accord de pays, mené en coordination avec le PNUE et en consultation avec le Bureau, en soulignant notamment sa valeur ajoutée. À propos de l'organigramme distribué aux membres du Bureau qui illustre de manière simplifiée le montage institutionnel de la gestion des CAR, avec les organes de gestion et d'administration pertinents, elle a estimé que la mise en place d'un Comité directeur serait un mécanisme important pour assurer l'indispensable dialogue avec les gouvernements concernés quant aux performances et aux travaux des CAR qu'ils accueillent.

34. Lors du débat, plusieurs questions ont été soulevées. Souscrivant dans l'ensemble au contenu du modèle communiqué par le Secrétariat aux pays hôtes d'un CAR, le Bureau a formulé quelques propositions indiquant avant tout qu'il convenait d'accorder aux CAR une autonomie fonctionnelle dans la mise en œuvre du programme de travail. Il a été vivement recommandé de ménager la flexibilité nécessaire en vue de tenir compte des spécificités des pays respectifs lors de l'adaptation du modèle d'accord de CAR à chaque pays hôte.

35. L'accent a été mis sur la nécessité de veiller à ce que le mandat du Comité directeur soit rédigé de manière à éviter toute confusion quant au rôle du Directeur de CAR dans la mise en œuvre du programme de travail du PAM et dans les mécanismes de coordination du CEC au niveau du Secrétariat. Certains membres du Bureau ont suggéré d'accroître le nombre de représentants de pays au sein du Comité directeur, de mieux préciser les différences entre le personnel de recrutement national et international et la nationalité des Directeurs de CAR afin de ne prêter à aucun malentendu. Il a été aussi question de savoir si l'Accord de pays devrait mentionner un mécanisme d'utilisation des ressources du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée comme contribution au fonctionnement des CAR, laissant ainsi à la réunion des Parties contractantes le soin de décider des montants chiffrés. Il a été signalé que, pour certains CAR, il existait déjà un comité directeur, ou conseil d'administration, ou organe consultatif, qui étaient des structures très utiles et efficaces. Le mandat de ces organes ou conseils prévoit déjà que la désignation du Directeur de CAR s'effectue en consultation avec l'Unité de coordination du PAM.

36. À l'issue de ce débat, le Bureau a conclu qu'il importait absolument de définir un certain nombre d'éléments majeurs et déterminants du fonctionnement des CAR qui soient équivalents et communs à l'ensemble de ceux-ci, à savoir notamment que le Directeur possède les qualifications indispensables au poste et soit un ressortissant du pays hôte, que l'Unité de coordination siège au Comité directeur en tant que membre permanent et que les CAR aient une autonomie fonctionnelle pour s'acquitter de leur rôle régional avec efficacité, etc.

37. Le Président a tenu à préciser que les CAR, en dehors du fait qu'ils étaient des institutions nationales, devaient se conformer à un ensemble d'éléments communs convenus et indispensables, respecter un choix de normes applicables à tous pour qu'ils fassent partie du PAM/ PNUE en garantissant ainsi égalité et uniformité, et qu'ils puissent réellement jouer leur rôle régional. S'agissant des autres questions mentionnées dans le projet de modèle d'Accord de CAR, le Président a conseillé de les laisser à l'appréciation du pays hôte et du Secrétariat du PAM/PNUE dans le cadre d'une négociation mutuelle tenant compte des situations juridiques et des organes de gestion instaurés dans les CAR.

38. Le Bureau est convenu que le Secrétariat devait s'employer à définir plus précisément les normes communes sur la base des orientations et délibérations présentes du Bureau à ce sujet et les soumettre pour examen par la réunion à la séance d'adoption des décisions du lendemain.

Stratégie d'information & communication

39. Présentant le chapitre 4 du Rapport sur les questions spécifiques UNEP BUR 70/4 - Additif 1, Mme Silva a indiqué que, conformément aux prescriptions du Document sur la gouvernance, le Secrétariat s'employait à parler d'une seule voix. Elle a apporté des précisions sur le processus participatif adopté pour formuler la stratégie et, à cet égard, le Secrétariat avait pour démarche d'élaborer dans l'avenir une stratégie reposant sur 3 piliers: a) délivrer un message commun du PAM en vue de témoigner de l'appartenance de toutes les composantes à la même organisation ; b) recenser et mobiliser des partenaires influents de la société civile et du secteur privé ; et c) utiliser une méthode de campagne visant à inciter aux niveaux régional et national d'autres acteurs et le grand public à intervenir autour de problématiques majeures. Mme Silva a déclaré qu'elle partageait avec les membres du Bureau certaines des recommandations préliminaires de l'évaluation.

40. À l'issue du débat, le Bureau a félicité le Secrétariat pour cette initiative et a souligné l'importance de la communication comme moyen efficace de valoriser les objectifs du PAM en atteignant public et partenaires. Tout cela peut aussi être utile pour mobiliser des ressources externes supplémentaires. Le Bureau a proposé en outre de préparer des actions ciblées sur différentes catégories d'acteurs : instances juridiques, pouvoirs publics et grand public, ce qui implique par ailleurs une concertation permanente et une information à jour sur la coopération des organisations régionales.

Application de la Décision IG 17/6 sur l'approche écosystémique

41. Au sujet de l'application de l'approche écosystémique en tant que processus destiné à donner des résultats concrets et à faire l'objet d'une appropriation par les Parties contractantes, Mme Silva, présentant le chapitre pertinent du document BUR/70/4 sur les questions spécifiques, a invité le Bureau à centrer le débat sur trois questions : plan de travail 2010-2011 ; synergie nécessaire avec les processus pertinents ; et proposition du Secrétariat concernant l'élaboration du Rapport sur l'état de l'environnement en se fondant sur les résultats des étapes "évaluation" de l'application de l'approche écosystémique. Elle a insisté sur la nécessité de consacrer davantage de ressources et de temps en vue d'assurer une bonne implication des Parties contractantes dans ce processus. À cet égard, combiner les activités relatives aux indicateurs d'efficacité et l'application de l'approche écosystémique permettra une utilisation plus efficace des ressources. De plus, le Secrétariat a bon espoir que la CE accordera un appui supplémentaire à cette fin.

42. Le Bureau a examiné de manière approfondie la nécessité d'assurer les synergies en vue d'accroître l'attention politique aux questions marines et côtières en Méditerranée et de contribuer à l'application d'approches cohérentes pour éviter une redondance des efforts et des ressources. Le Secrétariat a informé la réunion que la CE avait mis en place un mécanisme de coordination qui permettra aux mers régionales d'échanger des expériences et de prendre l'initiative sur différents aspects dans l'application de l'approche écosystémique.

43. S'agissant du plan de travail, des membres du Bureau ont fait part de leurs préoccupations quant à d'éventuelles disparités dans l'application de la décision IG 16/5 de la Quinzième réunion des Parties contractantes à Almeria et de la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » de l'UE (DCSMM). Le représentant de la Grèce a formulé quelques suggestions visant à corriger les paragraphes relatifs au plan de travail proposé dans le texte

du rapport et certaines références aux objectifs, aux indicateurs et au calendrier dans l'annexe IV du rapport.

44. Le représentant de l'Italie a demandé au Secrétariat d'entreprendre des activités visant à identifier des synergies possibles avec la DCSMM de l'UE qu'il conviendra de créer dans une perspective de court et de long terme, car il sera très difficile aux États membres de l'UE de mener en parallèle deux processus différents sur la même question.

45. En ce qui concerne le rapport d'évaluation sur l'état du milieu marin, certains membres du Bureau ont demandé au Secrétariat de n'épargner aucun effort pour assurer les équilibres nécessaires entre les chapitres consacrés à la pollution et à la biodiversité, compte tenu du fait que les descripteurs/indicateurs de la DCSMM et les objectifs écologiques escomptés se rapporteront notablement à la biodiversité. En outre, l'évaluation générale pour l'ensemble de la Méditerranée, établie à partir des différents rapports sous-régionaux, appelle une poursuite des discussions et plus ample réflexion.

46. Enfin, les membres du Bureau ont demandé que l'exercice de fixation des priorités tienne compte en premier lieu des problématiques plutôt que des secteurs, et cela sur la base des résultats du rapport d'évaluation. En ce qui concerne le calendrier d'exécution de la feuille de route de l'approche écosystémique, le Bureau a également conseillé d'envisager et prendre en compte la synergie nécessaire à instaurer avec le cycle de mise en œuvre de la DCSMM selon le cas, afin de faire progresser le processus du PAM et d'accroître les ressources pour son application efficace.

47. Intervenant après ces demandes, Mme Silva a remercié les membres du Bureau pour leur appui aux efforts faits jusqu'ici pour exécuter la feuille de route de l'approche écosystémique et a exposé les principales raisons pour lesquelles le Secrétariat avait porté cette question à l'attention du Bureau, à savoir: assurer l'appropriation du processus par les Parties, assurer les ressources indispensables aux activités, et assurer les synergies et l'avancée du processus alors que toutes les questions techniques seraient traitées de manière approfondie par la deuxième réunion d'experts en juillet 2010.

48. Suite à plusieurs interventions, le Bureau a recommandé de mettre en œuvre les deux processus dans un esprit de cohérence et de renforcement de leurs convergences et a demandé au Secrétariat de recenser, avec le concours de compétences techniques, les synergies nécessaires en vue de les soumettre à l'examen de la réunion d'experts sur l'approche écosystémique prévue au mois de juillet suivant, en gardant présent à l'esprit que les Parties ne pouvaient matériellement pas mener des processus d'évaluation et des programmes de surveillance différents.

Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) situées au delà des juridictions nationales

49. Mme Silva, passant en revue le chapitre 5 du document BUR/70/4, a exposé la justification de la demande faite au Bureau d'approuver la tenue par le CAR/ASP de la réunion extraordinaire de ses Points focaux ainsi que de certaines propositions du Secrétariat concernant la participation du PAM à la CoP de la Convention sur la biodiversité prévue à Nagaya en octobre 2010.

50. Le Bureau a approuvé la proposition concernant la réunion extraordinaire des Points focaux du CAR/ASP et a eu un échange de vue sur les résultats qui en étaient escomptés. Plus concrètement le Bureau a abordé les modalités d'élaboration d'une approche juridique et institutionnelle rationnelle pour la création d'ASPIM dans des zones situées au-delà des juridictions nationales, dans la perspective d'un plus ample examen par le Bureau et les Points focaux du CAR/ASP. Cette approche contribuera à créer une vision claire concernant

la gestion des ASPIM et la nécessité de renforcer la coopération avec d'autres organisations internationales pertinentes à cette fin, conformément au Programme de travail du PAM et à la Déclaration de Marrakech. Il a été souligné que les Parties auraient peut-être besoin de temps et de mener une concertation interne avec d'autres Ministères comme celui des Affaires étrangères en vue d'étudier tous les aspects et les implications juridiques de la création de zones telles que les ASPIM au-delà des juridictions nationales.

CoP de la CDB de 2010

51. La réunion a eu un échange de vues sur la manière la plus efficace, pour le PAM, d'être présent et de contribuer à la CoP de la CDB à Nagaya, en tenant compte du fait que la Méditerranée possède un patrimoine historique et naturel dans lequel il est possible de retrouver, à une échelle restreinte, tous les préoccupations qui se font jour à l'échelle mondiale et, à une échelle moyenne, une coopération Nord-Sud qui est absolument originale. Analysant les trois options proposées – stand, manifestation parallèle, conférence -, le Bureau a souscrit à la proposition du Secrétariat concernant un stand et l'organisation d'une manifestation en marge de la CoP 11 de la CDB prévue en octobre 2010 à Nagaya (Japon) et à ce qu'une déclaration soit faite par le Président/Coordonnateur du PAM/PNUE lors de la session ministérielle de cette CoP. Le Bureau est convenu de la procédure de préparation de la déclaration sous l'orientation du Président.

Mise en œuvre de la Déclaration de Marrakech

Cadre régional d'adaptation au changement climatique

52. Mme Silva a présenté la feuille de route de l'élaboration du cadre régional d'adaptation au changement climatique en Méditerranée à la suite de la Déclaration de Marrakech et de la 12^{ème} réunion de la CMDD.

53. Le Bureau a approuvé les propositions du Secrétariat, y compris la démarche utilisée pour élaborer le modèle, en recommandant que celui-ci constitue une sorte de cadre de principes ou d'actions et qu'il prévoie des liens clairs avec d'autres acteurs et des plateformes politiques régionales existantes telles que la GIZC, la SMDD, la Stratégie de l'eau de l'UpM, le projet PAM/PNUE-FEM sur la variabilité du climat, l'application de l'approche écosystémique par le PAM et au titre de la DCSMM, et qu'il soit axé sur la zone marine et côtière. Le représentant de l'Égypte a souligné la nécessité de continuer à œuvrer sur l'évaluation de la vulnérabilité des zones au changement climatique selon un calendrier, compte tenu de l'urgence de la question et des graves répercussions du changement climatique pour la Méditerranée.

54. Le Bureau a proposé que le Secrétariat contacte les Points focaux du PAM en vue de recueillir auprès d'eux des informations sur les actions, programmes et institutions en vue d'un document sur l'adaptation au changement climatique qui dresserait un inventaire des réseaux de connaissances, programmes et organisations actives dans ce domaine.

55. Par ailleurs, il a été indiqué que les communications nationales faites dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques devraient constituer une excellente source d'information pour l'élaboration de ce document d'inventaire.

56. S'agissant des ressources nécessaires pour l'élaboration du cadre régional, le Bureau est convenu que le Secrétariat pourrait recourir aux fonds non dépensés en soulignant que, à l'avenir, il conviendrait d'instaurer une politique selon laquelle le Secrétariat soumettrait une liste d'activités/actions prioritaires pour examen et approbation des fonds non dépensés en fonction des priorités assignées.

Gouvernance régionale

57. Rappelant qu'à la réunion de Marrakech les Parties contractantes avaient demandé aux différentes organisations œuvrant en Méditerranée de créer des synergies sur la base de leurs avantages comparatifs, Mme Silva a fait part au Bureau de certaines réflexions que le Secrétariat avait faites au cours des six derniers mois quant au meilleur moyen de concrétiser en pratique ces déclarations et engagements généraux en faveur de synergies en vue de définir les domaines essentiels et les meilleures modalités de coopération, en particulier avec l'UpM. Comme il s'agit d'un acteur régional important au niveau stratégique et institutionnel ainsi qu'à celui des projets, le Secrétariat estime qu'il serait avisé et utile de prendre d'abord contact avec le Secrétariat de l'UpM en vue de réaliser cette coopération de manière structurelle en participant à ses processus d'élaboration de documents politiques et d'instaurer une coopération institutionnelle pour les projets.

58. Après débat, il a été souligné que le l'UpM travaillait à un niveau politique très élevé et dans le cadre de projets, alors que le PAM se consacrait à un certain nombre de questions politiques et techniques déterminantes relatives au milieu marin et côtier ainsi qu'aux problématiques connexes du développement durable aux niveaux politique, juridique et institutionnel. À cet égard, le PAM pourra fournir à l'UpM ses principaux objectifs et priorités pour qu'elle les inscrive à son agenda politique le plus élevé et bénéficier d'elle la capacité de mobiliser et d'apporter des ressources financières supplémentaires et des projets, de même qu'obtenir en retour une attention accrue à son propre agenda politique. En dépit des difficultés auxquelles est confrontée l'UpM, il existe, de la part des Parties contractantes, dont certaines assument une charge au sein de la structure institutionnelle de l'Union, la conviction forte que l'instauration d'une coopération revêt une importance majeure.

59. Les membres du Bureau ont approuvé l'approche de coopération proposée. Ils ont estimé qu'il convenait absolument d'articuler les aspects pratiques de l'instauration de contacts avec l'UpM afin de créer avec celle-ci des liens organiques au niveau politique et au niveau des projets. Une première disposition à prendre d'emblée consiste à échanger des informations sur les projets à entreprendre en vue d'éviter les doublons et d'assurer des complémentarités. L'on pourrait laisser au PAM la promotion des projets en raison de sa connaissance des besoins et des priorités des pays, et promouvoir ainsi la mobilisation de ressources.

60. Lors du débat qui a suivi, certains membres du Bureau ont proposé que le PAM se lie avec l'UpM de manière prudente. D'autres ont estimé que le PAM devait connaître les priorités de l'UpM en matière d'environnement et forger une vision stratégique de sa coopération avec l'Union. Un autre membre a suggéré d'attendre la réunion des ministres de l'environnement afin de se faire une idée plus claire de l'agenda environnemental de l'UpM avant d'engager des discussions avec son Secrétariat. La représentante de la Croatie, regrettant que la réunion ministérielle de Dubrovnik ait été reportée, a insisté sur la nécessité pour le PAM d'être présent à la réunion ministérielle du fait qu'il était en mesure de jouer un rôle déterminant, qu'il possédait une connaissance et une expérience de longue date des pays, et qu'il convenait de tirer parti de la portée politique de l'UpM pour permettre au PAM d'apporter un complément important de ressources financières à la région et d'accroître l'attention des enceintes politiques à son égard.

61. Le Président, en conclusion du débat, a indiqué que le moment était venu de traduire concrètement en coopération la déclaration faite par les Parties contractantes, d'obtenir des résultats tangibles qui seraient déterminants. Par ailleurs, bien que les organisations régionales aient confirmé leur volonté de coopérer les unes avec les autres, quand il s'agit de mettre cette volonté en pratique, cela devient compliqué. Les réunions des Parties

contractantes, a-t-il rappelé, en particulier la dernière tenue à Marrakech, ont reconnu en l'UpM un important processus régional avec lequel le PAM doit avoir une coopération dynamique, une complémentarité, et favoriser des synergies respectives. Même si l'UpM ne progresse pas à la vitesse requise, il importe du moins, au niveau des projets, qu'un lien organique et pleinement opérationnel soit établi, le PAM ayant beaucoup à offrir, compte tenu de sa longue expérience remontant à quelque 35 ans et du réseau institutionnel et humain mis en place pour différents projets. L'UpM étant un acteur majeur, le PAM doit établir des liens aux niveaux opérationnel, technique et stratégique en vue de jouer son rôle et de rehausser sa visibilité. Bien que, au début, la coopération ne puisse se traduire par des résultats effectifs, il importe d'amorcer des contacts et de créer une perspective à long terme, ce qui sera bénéfique pour l'UpM, pour le PAM lui-même et pour tous les Méditerranéens.

62. Mme Silva est à nouveau intervenue pour présenter une autre initiative animée par l'UE sur la politique maritime intégrée, un processus que le PAM avait suivi à la lettre. Un exercice d'inventaire est entrepris en matière de politique maritime intégrée en vue de recenser les opportunités de gouvernance, notamment les structures régionales actuelles permettant de renforcer la coopération régionale dans ce domaine.

63. Les membres du Bureau ont souligné la nécessité d'établir des liens tant avec la DCSMM qu'avec la politique maritime intégrée de l'UE. Le représentant de l'Italie a proposé d'accorder une importance à trois autres thèmes en plus du domaine de coopération couvert avec la CE (approche écosystémique, politique maritime intégrée et Initiative Horizon 2020), à savoir : GIZC, directive-cadre sur l'eau de l'UE et Protocole "tellurique".

Évaluation de la CMDD/SMDD

64. Présentant ce point de l'ordre du jour, Mme Silva a exposé le mandat visant à évaluer la mise en œuvre de la SMDD en 2010. Le cahier des charges de l'évaluation a été révisé pour s'assurer qu'il tient compte de l'évolution de la situation en Méditerranée et des nouveaux acteurs. Le Comité directeur de la CMDD a été consulté et le cahier des charges a été convenu. Le Secrétariat a établi un plan de travail détaillé, échelonné sur sept mois. La révision de la composition de la Commission méditerranéenne du développement durable - l'autre mandat en suspens - devra attendre que l'évaluation soit achevée car celle-ci fournira une orientation et des idées concernant la manière dont la CMDD devra travailler à l'avenir. Ainsi le Secrétariat demande-t-il au Bureau de faire part de ses vues sur le cahier des charges de l'évaluation, la procédure et la feuille de route qui sont prévues pour mener à bien l'évaluation, en vue d'aider le Secrétariat dans les discussions à venir en envisageant la CMDD comme une plateforme susceptible de répondre à de nouvelles préoccupations environnementales dans d'autres politiques sectorielles.

65. Le représentant de la Grèce, en tant que membre du Comité directeur de la CMDD, a informé la réunion que son pays était associé au processus et qu'il était très satisfait des résultats.

66. Le Bureau a demandé que, en plus du processus de révision du mandat et de la structure de la CMDD, l'on s'efforce d'utiliser les économies réalisées pour lier l'activité de la CMDD à l'actualisation du Programme stratégique indicatif sur cinq ans et du Programme de travail biennal pour la prochaine réunion des Parties, car les travaux de la CMDD pourraient influencer sur le mécanisme final de préparation du Programme de travail. Quant aux fonds requis, le Bureau a souscrit à la demande du Secrétariat d'utiliser les économies réalisées pour financer des activités de la CMDD mais en indiquant que, à l'avenir, il conviendrait de disposer de renseignements précis sur les montants de ces économies.

67. Répondant à une préoccupation exprimée quant au décalage entre le processus de finalisation de l'évaluation de la SMDD prévu pour février 2011 et la réunion de la CMDD en mai de la même année, Mme Silva a précisé qu'aucun effort n'était ménagé pour réunir les fonds nécessaires en vue d'amorcer un processus sérieux et très solide de consultation sur les résultats de l'évaluation, en s'attachant notamment aux priorités nouvelles/révisées de la CMDD.

Mesures et programmes juridiquement contraignants de lutte contre la pollution

68. Présentant ce point subsidiaire, Mme Tatjana Hema, Administratrice de programme au PAM, a rappelé la décision prise à Marrakech concernant l'élaboration d'un nouvel ensemble de mesures juridiquement contraignantes sur le mercure, l'industrie agroalimentaire et un certain nombre de POP. Elle a informé le Bureau que les travaux avaient déjà commencé et que le Secrétariat souhaitait lui faire part de ses vues à propos du processus, eu égard au rôle important que les Parties contractantes devraient jouer dans le développement d'un tel mécanisme, non seulement dans l'application des mesures juridiquement contraignantes mais aussi dans leur formulation.

69. Étant donné que plusieurs processus d'évaluation ont lieu au PAM cette année, les membres du Bureau ont demandé au Secrétariat de faire en sorte que toutes ces activités soient menées de manière plus synergique en vue d'éviter les doublons et un fardeau excessif pour les pays. Les évaluations menées au niveau mondial et à divers niveaux régionaux, comme celle sur le mercure, doivent prendre en compte la nécessité de synergie et de cohérence, faute de quoi les Parties contractantes auront à soumettre des informations sur la même question à trois processus différents. Le Bureau a également indiqué que le calendrier concernant l'évaluation sur le mercure était plus resserré par rapport au calendrier du processus mondial entrepris dans le cadre de la décision du Conseil d'administration du PNUE de 2010.

70. En conclusion du débat, le Président a demandé que le Secrétariat accorde la priorité à ces questions afin de les coordonner avec les autres organisations et d'éviter que les efforts ne se recoupent et qu'une charge inutile ne pèse sur les pays.

Stratégie Globallast Med

71. Présentant ce point subsidiaire, Mme Silva a fait mention de la décision de la dernière réunion des Parties contractantes concernant l'élaboration de la Stratégie Globallast, dont le processus est appuyé par un projet mondial, qui est mis en œuvre par le Fonds mondial pour l'environnement, le PNUD et l'OMI. La Méditerranée est l'une des régions clés de ce projet. Le REMPEC a entrepris certaines activités pour faire progresser l'élaboration de cette stratégie à travers le système du PAM/PNUE. Il souhaite avoir le soutien du Bureau pour que les Parties contractantes soient incitées à faire tout leur possible pour participer aux réunions de la Task force créée pour finaliser la stratégie nationale actuellement en préparation. Ainsi, ce soutien assurera-t-il un degré élevé d'appropriation et de participation avant la soumission de la stratégie à la Dix-septième réunion des Parties contractantes de novembre 2011.

72. Le Bureau a donné son aval aux recommandations proposées et a eu un échange de vues concernant la ratification et l'application de la Convention sur la gestion des eaux de ballast puisque ces dernières posent un problème de haute priorité pour la biodiversité en Méditerranée.

73. Certains membres du Bureau ont confirmé que leur pays était sur le point de ratifier la Convention et ont fait part de leur soutien à toutes les activités entreprises dans le cadre de la Convention sur la gestion des eaux de ballast, convaincus qu'une participation à la

deuxième réunion organisée dans le cadre du REMPEC était d'une grande importance, et ils ont déclaré qu'ils encourageaient par conséquent toutes les Parties à y prendre une part active, en exprimant en particulier leur adhésion sans réserve à la création de task forces juridiques nationales, de comités transversaux qui faciliteraient notablement les travaux effectués en vue de ratifier et d'appliquer la Convention sur la gestion des eaux de ballast.

74. Il convenait aussi de prendre en compte un certain nombre d'éléments opérationnels, à savoir les lignes directrices qui étaient appliquées par l'OMI. À cet égard, l'Italie proposera de centrer la réunion qui va se tenir en juin 2010 en Turquie sur la partie opérationnelle de cette Convention, à savoir l'ajustement des lignes directrices aux conditions de la Méditerranée de manière à renforcer le travail mené en commun avec l'OMI. L'Italie prépare actuellement un projet de création d'un système de surveillance normalisé destiné à vérifier l'application de la Convention sur la gestion des eaux de ballast et à contrôler la capacité des navires à évacuer leurs eaux de ballast dans les installations portuaires. Il a confirmé que bientôt, une fois que ce projet serait achevé, ses résultats seraient mis à la disposition des Parties aux fins de réplique, le cas échéant.

Point 5 de l'ordre du jour: Questions diverses

75. À l'obligante invitation de Mme Mance, il a été décidé que la prochaine réunion du Bureau se tiendra à Zagreb (Croatie) en décembre 2010.

Point 6 de l'ordre du jour: Conclusions et décisions

76. Le Bureau a examiné un relevé de conclusions et décisions préparé par le Secrétariat et qui a été adopté par le Bureau, tel que remanié. La liste des conclusions et décisions figure à l'**annexe III** du présent rapport.

Point 7 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

77. Après l'échange des civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le jeudi 6 mai 2010 à 13 heures.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

<p>MOROCCO MAROC (PRESIDENT)</p>	<p>M. Mohamed Benyahia Directeur du Partenariat, de la Communication et de la Coopération Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement 4 Avenue Al Abtal Agdal, Rabat</p> <p>Tel 212 37576637 fax 212 37576638 e-mail : benyahia@environnement.gov.ma</p> <p>Mme Fatiha El Mahdaoui Chef de Division de la Coopération Internationale Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement Département de l'Environnement Tel: 212 537 570640 Fax: 212 537 576638 Email: elmahdaoui@environnement.gov.ma</p> <p>M. Rachid Firadi Chef du Service de la Coopération Multilatérale Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération Département de l'Environnement Tel: 212-537-57 06 48/ GSM 212 661 92 54 73 E-mail: firadi@environnement.gov.ma, firadirachid@yahoo.fr</p> <p>Mme Nassira Rheyati Ingénieur d'État Principal au Service de la Coopération Multilatérale Mob : +212 0666439948 E-mail: r_nassira@yahoo.fr</p> <p>Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Chargé de l'Eau et de l'Environnement No 9, Avenue Al Araar, Secteur 16 Hay Riad, Rabat Maroc</p>
<p>EGYPT ÉGYPTE (VICE-PRESIDENT)</p>	<p>Ms Mawaheb Abu-Elazm Chief Executive Officer Cabinet of Ministers Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA) 30 Misr-Helwan El-Zyrae Road P.O. Box 11728 Maadi Cairo Egypt</p> <p>Tel: 20-2-2 5256452 Fax: 20-2-2 5256490 E-mail: mawaheb@eeaa.gov.eg</p>

	<p>Ms Heba Sharawy Director of International organization department International cooperation central department Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA) 30 Misr-Helwan El-Zyrae Road P.O. Box 11728 Maadi Cairo Egypt</p> <p>Tel: 20-2-2 5256452, ext. 8411 Fax: 20-2-2 5256490 E-mail: heba_shrawy@yahoo.com</p>
<p>GREECE GRÈCE (VICE-PRESIDENT)</p>	<p>Mr Ilias Mavroidis Department of International Relations and EU Affairs Hellenic Ministry for the Environment, Energy and Climate Change Department of International Relations and EU Affairs 15, Amaliados Str., 115 23 Athens Greece</p> <p>Tel: +30 210 6426531/ 213 15 15 666 Fax: +30 210 64 34 470 E-mail: i.mavroidis@tmeok.minenv.gr</p>
<p>ITALY ITALIE (VICE-PRESIDENT)</p>	<p>Mr Oliviero Montanaro Head of Unit Land and Coastal Areas Management Department for Nature Protection Italian Ministry for the Environment, Land and Sea Via C. Colombo 44 00147 Rome</p> <p>Tel: +39.06.5722.3441 Fax: +39.06.5722.8424 Mob: +39 3293810308 E-mail: montanaro.oliviero@minambiente.it</p>
<p>ISRAEL ISRAËL (VICE-PRESIDENT)</p>	<p>Ms Ayelet Rosen Director Division of International Relations Ministry of Environmental Protection P.O. Box 34033 5 Kanfei Nesharim Street, 95464 Jerusalem Israel</p> <p>Tel.: +972 2 6553745 Mobile: +972506233299 Fax: +972 2 6553752 E-mail: ayeletr@sviva.gov.il</p>

CROATIA CROATIE (RAPPORTEUR)	Ms Marijana Mance Kowalsky Director Directorate for International Relations and Sustainable Development Ministry of Environmental Protection, Physical Planning and Construction Republike Austrije 14 10000 Zagreb Croatia Tel: + 385 1 3782 154 Fax: +385 1 3717 135 e-mail: marijana.mance@mzopu.hr
UNEP/COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP) PNUE/UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PAM)	Ms Maria Luisa Silva Mejias Officer-in-Charge Deputy Coordinator Tel: +30-210-7273126 Fax: +30-210-7253196/7 E-mail: maria.luisa.silva@unepmap.gr Ms Tatjana Hema MEDU Programme Officer Tel: +30-210-7273115 Fax: +30-210-7253196/7 E-mail: thema@unepmap.gr Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan 48, Vassileos Konstantinou Avenue 116 35 Athens Greece Tel switchboard: 30-210-7273100 Fax: 30-210-7253196-7 http://www.unepmap.gr

ANNEXE II

AGENDA

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées au cours de la période novembre 2009 – mars 2010
4. Questions spécifiques
 - 4.1 Gouvernance du PAM/PNUE
 - a) *Mise en œuvre du Programme de travail pour 2010-2011 en relation avec le Programme de travail stratégique sur cinq ans*
 - Calendrier des principales réunions du PAM
 - Priorités 2010-2011
 - b) *Projet de modèle d'Accord de pays pour les Centres d'activités régionales*
 - c) *Évaluation concernant l'information-communication: partage des premiers résultats*
 - 4.2 Application de la Décision IG 17/6 sur l'approche écosystémique (APEC)
 - 4.3 Biodiversité
 - a) *Les ASPIM au delà de la juridiction nationale*
 - b) *Convention CDB 2010*
 - 4.4 Application de la Déclaration de Marrakech
 - a) *Processus de planification de l'adaptation au changement climatique*
 - b) *Gouvernance régionale*
 - c) *Évaluation concernant la SMDD/CMDD*
 - 4.5 Programmes et mesures juridiquement contraignants pour combattre la pollution
 - 4.6 Stratégie Globallast Med
5. Questions diverses
6. Conclusions et décisions
7. Clôture de la réunion

ANNEXE III

Conclusions et Décisions

1. *Entrée en vigueur des instruments juridiques du PAM*

Le Bureau, prenant acte des progrès importants accomplis par les Parties contractantes touchant la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, exhorte les Parties qui ne l'ont pas encore fait à accélérer les procédures de ratification et/ou acceptation, en particulier pour le Protocole GIZC, pour faire en sorte que la base juridique du PAM devienne pleinement effective.

2. *Rapports 2008-2009*

1. Le Bureau demande aux Parties contractantes de soumettre leurs rapports en temps voulu sur les mesures prises, au cours de l'exercice biennal 2008-2009, en application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, ainsi que des décisions pertinentes des Parties contractantes.

2. Le Bureau invite l'info/RAC et l'Unité de coordination à faire tout leur possible pour mettre en ligne le formulaire de rapport du PAM, de manière conviviale et le plus rapidement possible, et à fournir un concours technique aux Parties contractantes qui le demandent.

3. *Mise en œuvre du Programme de travail 2010-2011 en relation avec le Programme de travail stratégique sur cinq ans*

1. Le Bureau donne son aval aux mesures prises pour marquer des avancées dans la mise en œuvre cohérente du Programme de travail, en particulier la définition des priorités cardinales de l'ensemble du système pour respecter les délais et les dispositions budgétaires (Appendice 1), et il demande au Plan Bleu de suivre la même démarche et note la clarification selon laquelle les composantes du PAMPNUE ont une responsabilité de chef de file pour mener à bien les diverses prestations.

2. Le Bureau approuve le modèle de rapportage et suivi des progrès, tel que proposé par le Secrétariat, et recommande d'étoffer la section explicative de manière à obtenir un exposé plus approfondi des prestations, résultats et difficultés rencontrées durant la mise en oeuvre.

3. Le Bureau approuve le calendrier des principales réunions du PAM, tel que présenté à l'appendice 2, sous réserve d'aménagements éventuels, et se félicite des efforts consentis pour accroître l'efficacité du système en adossant les réunions dans la mesure du possible.

4. Le Bureau convient qu'une attention prioritaire soit accordée au plan de mobilisation des ressources et à la préparation du nouveau cycle de programmation au cours de la prochaine période et que ces points soient inscrits à l'ordre du jour de sa prochaine réunion en vue d'accélérer les efforts de mobilisation de ressources pour les priorités les plus urgentes non provisionnées.

5. Le Bureau demande au Secrétariat de proposer une approche stratégique concernant la réaffectation des fonds non dépensés en vue de l'exécution de prestations prioritaires, pour examen et décision par le Bureau.

4. *Projet de modèle d'accord de pays hôte pour les Centres d'activités régionales*

1. Le Bureau souligne l'importance des Accords de pays et approuve le processus suivi par l'Unité de coordination et le PNUE pour leur conclusion.

2. S'agissant du processus d'adaptation du modèle d'Accord de pays aux obligations juridiques nationales, le Bureau tient à préciser que tous les Accords de pays devraient maintenir un ensemble de traits communs essentiels en vue d'assurer, de la part des

Centres d'activités régionales (CAR), des niveaux de performance normalisés, à savoir notamment:

- Tous les CAR devraient posséder l'autonomie fonctionnelle nécessaire pour mettre en œuvre le programme de travail et s'acquitter de toutes les obligations énoncées dans l'Accord de pays qui sont indispensables pour préserver leur rôle régional et pour l'application des décisions adoptées par les réunions des Parties contractantes et du Bureau, de même que comme normes des Nations Unies;
- Tous les CAR devraient inclure dans leurs structures de gouvernance un comité directeur ayant le mandat spécifié dans l'Accord de pays, comité dont la composition devrait inclure l'Unité de coordination;
- La sélection et la nomination des directeurs de CAR doivent être effectuées avec la participation de l'Unité de coordination en vue d'assurer le degré le plus élevé de professionnalisme et de compétence;
- La gestion des fonds doit être réalisée conformément aux critères les plus stricts et les rapports financiers soumis doivent être vérifiés par des cabinets d'audit indépendants et d'un grand crédit.

5. Stratégie d'information & communication

Le Bureau se félicite des progrès accomplis pour rehausser la visibilité du PAM/PNUE en établissant une évaluation de l'information & communication, et il souscrit à l'approche proposée pour forger une stratégie s'articulant autour de trois piliers : unifier le système, mobiliser les acteurs et les inspirer, tout en les incitant à entreprendre des actions à gains rapides et à tenir compte des besoins des différentes catégories de parties prenantes.

6. Application de la Décision IG 17/6 sur l'approche écosystémique (APEC)

1. Le Bureau accueille avec faveur la relance du processus de l'approche éco systémique et, après avoir mené à ce sujet un débat approfondi, il avance les propositions concrètes ci-après à propos du plan de travail préconisé pour l'application de l'approche écosystémique au cours du présent exercice biennal.
2. Le Bureau indique que le rapport d'évaluation devrait ménager un équilibre entre les questions de pollution et celles de biodiversité et comporter un chapitre sur les caractéristiques communes à l'ensemble de la région méditerranéenne.
3. Le Bureau exprime un appui sans réserve pour que soient assurées les synergies et liaisons nécessaires entre les processus d'application de la Décision IG 17/6 sur l'approche écosystémique dans le cadre du PAM et au titre de la directive cadre "Stratégie pour le milieu marin" de l'UE, et il demande au Secrétariat d'aborder cette question lors de la deuxième réunion d'experts techniques sur l'application par le PAM de l'approche écosystémique prévue en juillet 2010, en vue de définir leurs relations mutuelles de la manière la plus tangible possible.
4. Le Bureau souscrit à la proposition du Secrétariat visant à ce que le prochain rapport sur *l'État de l'environnement* soit relié à l'approche écosystémique et fasse l'objet d'un examen par les pairs dans le cadre d'un processus de consultation.
5. Le Bureau approuve que des ressources du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée soient affectées aux indicateurs d'efficacité pilotes aux fins de l'application de l'approche écosystémique.

7. Biodiversité

1. Le Bureau approuve la tenue d'une réunion extraordinaire des Points focaux du CAR/ASP, dont l'ordre du jour devrait comporter notamment :

- Prise en compte des résultats de la première phase d'identification d'aires potentielles susceptibles de répondre aux conditions scientifiques requises pour les ASPIM à l'annexe I du Protocole ASP & biodiversité, y compris les critères utilisés par le CAR/ASP à cette fin;
 - Élaboration d'une approche adéquate fondée sur le cadre juridique international pertinent pour la gestion des ASPIM situées au-delà des juridictions nationales, ainsi que sur les liens indispensables avec d'autres processus et institutions pertinents des Nations Unies à cette fin.
2. Le Bureau confie à son Président, avec l'appui du Secrétariat, le mandat de faire une déclaration politique à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CoP/CDB) au nom du PAM, dans le but de mettre en exergue l'importance que revêt la Méditerranée dans le contexte de la vision et du plan stratégique pour la biodiversité de l'après-2010. Le Bureau convient d'instaurer une procédure de consultation par courriel entre ses membres en vue de préparer la déclaration politique.
 3. Le Bureau approuve l'organisation par le Secrétariat, à la CoP/CDB, d'une manifestation parallèle en tant qu'effort mené conjointement avec d'autres organisations partenaires en Méditerranée et la préparation d'un stand à cet effet.
 4. Le Bureau invite les Parties contractantes à saisir l'occasion de la CoP/CDB pour démontrer les progrès qu'elles ont réalisés et les défis auxquelles elles ont été confrontées dans la conservation et la protection de la biodiversité marine et côtière et l'application du Protocole ASP & biodiversité de la Convention de Barcelone.
 5. Le Secrétariat devrait tirer parti du SIG et des techniques de télédétection pour que soient cartographiées les caractéristiques de l'environnement et des établissements de la Méditerranée en tant que base de référence à l'évaluation de qualité de la mer Méditerranée.

8. Application de la Déclaration de Marrakech

8.1 Adaptation au changement climatique

1. Le Bureau souscrit au plan de travail et à la feuille de route de l'élaboration du cadre régional sur l'adaptation au changement climatique et souligne la nécessité que celui-ci soit relié à la SMDD et à la Stratégie de l'eau pour la Méditerranée (qui doit être adoptée).
2. La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et la biodiversité sont considérées comme des domaines auxquels le PAMPNUE peut apporter une valeur ajoutée particulière concernant l'adaptation au changement climatique.
3. Le Bureau approuve que soit utilisé le solde résultant des crédits budgétaires non dépensés dans le but de renforcer le Secrétariat pour les activités relatives à la SMDD et à l'adaptation au changement climatique.

8.2 Gouvernance régionale

1. Le Bureau accueille avec satisfaction les progrès réalisés par le Secrétariat pour renforcer la coordination et créer des synergies avec d'autres acteurs régionaux et il l'encourage à continuer à suivre les développements régionaux et sous-régionaux avec tous les acteurs qualifiés en Méditerranée.
2. Le Bureau souligne combien il importe d'assurer une coopération efficace entre le PAM et l'Union pour la Méditerranée (UpM) en vue de renforcer l'agenda environnemental en Méditerranée et de mobiliser des ressources supplémentaires. Il confie au Secrétariat le mandat d'agencer ses consultations avec le Secrétariat de l'UpM autour des prestations consignées dans le programme de travail biennal et le programme de travail sur cinq ans. La coopération au niveau de projets devrait être un gage d'efficacité et de complémentarité.
3. Le Bureau insiste sur l'importance qu'il y a à poursuivre la coopération avec l'Union européenne sur l'approche écosystémique/directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin",

l'initiative Horizon 2020, la GIZC, la directive-cadre sur l'eau/Protocole "tellurique" et la politique maritime de l'UE.

4. Le Bureau salue tout spécialement les efforts faits pour instaurer une coopération et des synergies avec l'Initiative Horizon 2020 et ses composantes, et notamment avec l'Agence européenne pour l'environnement en vue de la mise en place d'un système méditerranéen d'information partagée dans le cadre de l'InfoPAM.

5. Le Bureau encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour assurer les synergies institutionnelles nécessaires avec la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Partenariat stratégique PAM/PNUE pour le grand écosystème marin de la Méditerranée et des projets "Med durable" de la Banque mondiale et il invite à ce que soient consultées les Parties contractantes pour la sélection de projets. À cet égard, le Bureau se félicite aussi de la proposition du Secrétariat d'envisager l'extension de la stratégie de réplication à d'autres projets, y compris les composantes "renforcement des capacités" et "investissements" de l'Initiative Horizon 2020.

9. CMDD/SMDD

Le Bureau approuve le mandat révisé pour l'évaluation de la SMDD et le plan de travail proposé.

10. Élaboration de plans et programmes juridiquement contraignants dans le cadre du Protocole "tellurique"

Le Bureau prend note du processus proposé pour l'élaboration de mesures juridiquement contraignantes concernant le mercure, l'industrie agroalimentaire et les polluants organiques persistants et fait observer que, si nécessaire, des consultations complémentaires devraient être entreprises en vue d'assurer l'appropriation du processus par les Parties contractantes.

11. Stratégie Globallast Med

1. Le Bureau souligne une fois de plus l'importance de la stratégie Globallast Med et encourage les Parties contractantes à contribuer activement à sa finalisation et à mettre en place au niveau national les indispensables mécanismes de coordination multi-acteurs en vue de réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité marine en raison de l'introduction d'espèces invasives par les eaux de ballast des navires, et à faciliter, le cas échéant, la ratification de la Convention sur la gestion des eaux de ballast.

2. Le Bureau estime que la réunion sur la Stratégie Globallast Med qui doit se tenir du 1^{er} au 3 juin 2010 à Istanbul (Turquie) devrait aussi s'attacher à la partie opérationnelle de la Convention sur la gestion des eaux de ballast et à la nécessité d'élaborer les lignes directrices opérationnelles nécessaires en coopération avec l'OMI.

12. Questions concernant le personnel et questions administratives

1. Le Bureau souligne combien il importe, au plan politique et stratégique, que le poste de Coordonnateur du PAM soit pourvu bien avant la tenue de la prochaine réunion des Parties contractantes. Le Bureau demande aussi à rester régulièrement informé de tous les stades concernant le processus de recrutement et de son aboutissement.

2. Le Bureau privilégie également la nécessité d'accélérer, conformément aux règles et règlements pertinents, le recrutement de tous les autres postes vacants à l'Unité de coordination et aux CAR et il encourage les Parties contractantes à diffuser largement les avis de vacance de postes correspondants en vue de favoriser la sélection des meilleurs candidats.

3. Le Bureau, prenant note de l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale, exhorte les Parties contractantes qui n'ont pas encore versé leurs contributions à le faire

sans plus attendre en vue de permettre la mise en œuvre effective et sans heurts du Programme de travail. À cet égard, le Bureau demande au Secrétariat de faire un effort particulier en ce qui concerne les arriérés.

4. Le Bureau salue les efforts déployés par l'Unité de coordination et certaines composantes du PAM touchant les mesures de compression des dépenses, l'application de mesures d'audit et/ou les normes ISO, ainsi qu'une meilleure qualité de la préparation des réunions et des documents, et il demande à l'Unité MED de coordonner l'application de ces mesures par toutes les composantes du PAM.

5. Le Bureau demande au Secrétariat d'analyser la base sur laquelle les crédits du Fonds d'affectation spéciale sont alloués par composante, en vue d'instaurer des critères bien définis, pour examen et par le Bureau et les Parties contractantes.

Appendice 1

Priorités essentielles à l'ensemble du système

Unité de coordination

- Progrès importants concernant l'application de l'approche écosystémique
- Cadre d'adaptation au changement climatique
- Planification, surveillance et coordination de la mise en œuvre du Programme de travail
- Processus d'évaluation de la SMDD et réforme de la CMDD
- Le Comité de respect des obligations traite des questions générales de non-respect, y compris un système de rapports opérationnel
- Accord de pays révisé
- Stratégie d'information & communication

MED POL

Les priorités essentielles au sein du très vaste programme MED POL porteront sur :

- l'octroi d'une assistance à l'application des mesures juridiquement contraignantes adoptées à Marrakech
- l'élaboration de nouvelles mesures juridiquement contraignantes de concert avec le CAR/PP
- Publications et évaluations: un aboutissement majeur consistera en un rapport sur l'état qualitatif du milieu marin pour la Dix-septième réunion des Parties contractantes qui doit être basé sur les rapports existants
- Application des PAN

REMPEC

- Stratégie Globallast pour la prochaine réunion des Parties contractantes de 2011
- Renforcement des capacités de contrôle de l'État du port
- Mise en place d'un réseau régional d'identification automatique des navires

CAR/PB

Programme de travail tel que prévu et approuvé par les Parties contractantes

CAR/PAP

Les efforts des pays visant à ratifier et à appliquer le Protocole GIZC sont facilités par les moyens suivants:

- Guide explicatif pour le Protocole GIZC
- Inventaire de la GIZC en vue d'établir la base de référence en harmonisation avec les autres procédures
- Programmes d'aménagement côtier (PAC)
- Systèmes spéciaux d'aménagement de l'espace en Méditerranée

- Projet FEM: Plan de GIZC pour l'Algérie, et Plan de GIZC transfrontière pour l'Albanie, le Monténégro
- Changement climatique dans le cadre de GIZG
- Développement d'une approche régionale stratégique pour la mise en œuvre du Protocole GIZC

CAR/ASP

2010, en tant qu'Année de la biodiversité, infléchit les priorités du CAR/ASP dans 4 directions:

- Protection des espèces en danger en mettant l'accent sur deux ou trois d'entre elles
- Création d'ASPIM
- État de la biodiversité en Méditerranée: objectifs 2010 – Un rapport pour la réunion des Parties contractantes en 2011
- Communication/sensibilisation: présentation conjointe avec d'autres organisations régionales à la CoP de la Convention CDB

CAR/PP

Bien que le plan de travail soit assez vaste, l'accent sera mis sur six grandes réalisations dans le cadre du verdissement de l'économie :

- Intégration des politiques nationales de production et consommation durables : deux Parties contractantes ciblées
- Renforcement des capacités dans les domaines des PAN (MTD et MPE)
- Valorisation de la compétitivité verte
- Promotion de politiques de passation de marchés publics écologiques
- Mesures juridiquement contraignantes concernant le mercure et les POP
- Toutes ces actions menées en appliquant des méthodes à faible intensité de carbone

INFO/RAC

- Rendre INFO/MAP pleinement opérationnel
- Système de rapports en ligne du PAM et formation pour permettre aux pays de soumettre leurs rapports en ligne d'ici l'automne 2010
- Contribuer à renforcer la visibilité du PAM/PNUE par des activités de sensibilisation du public.
- Importants résultats dans le cadre du FEM qui pourraient être utilisés par l'INFO/RAC de manière durable au profit de toutes les composantes du PAM (modèle d'e-learning [apprentissage en ligne], centre d'échanges, etc.)
- Travaux menés avec différentes composantes: CAR/PP avec les collectivités sur les modes de vie durables; REMPEC pour forger un outil de données en temps réel et de SIG en appui aux cas de situation critique; mise en place d'un Infosystème du CAR/ASP pour les aires protégées; mise en place d'un Infosystème du CAR/PAP sur la GIZC

Appendix 2
KEY MAP MEETINGS PLANNED 2010-2011

MEETINGS	2010												2011											
	JAN	FEB	MAR	APR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEB	MAR	APR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC
CONTRACTING PARTIES																							1	
BUREAU																								
MAP FOCAL POINTS																								
MCSD																								
MCSD STEERING COMMITTEE																								
RAC FOCAL POINTS																								
EXECUTIVE COORDINATION PANEL (ECP)																								
COMPLIANCE COMMITTEE																								
WORKING GROUP ON LIABILITY & COMPENSATION																								
MSSD: -ASSESSMENT PROCESS, INCLUDING ADAPTATION TO CC																								
CONSULTATION MEETINGS ON EFFECTIVENESS & INDICATORS																								
ECAP MEETINGS																								
GEF STRATEGIC PARTNERSHIP STEERING COMMITTEE INC. CLIMATE VARIABILITY PROJECT																								
GEF STRATEGIC PARTNERSHIP COORDINATION GROUP																								
MEETING ON GLOBALLAST STRATEGY																								
EXTRAORDINARY SPA/RAC MEETING																								
MEETING ON LEGALLY BINDING MEASURES																								

1. Pending negotiations with the Host Country
2. Held through electronic consultations

3. External resources to be mobilized
4. Back-to-back with MED POL Focal Points Meeting